



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dopage

Question écrite n° 42794

Texte de la question

M. Jean-Luc Preel interroge M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur le dopage et les mesures nouvelles envisagees. Le sport est l'ecole de la vie, les athletes sont un exemple pour notre jeunesse et doivent etre irreprochables. Or le dopage est inadmissible, car il nuit a la regularite des competitions et desavantage les sportifs honnetes et, de plus, il est dangereux pour la sante. Il semblerait que de nombreux sportifs utilisent aujourd'hui l'erythropoietine. Cette substance permet d'augmenter le nombre des globules rouges transporteurs de l'oxygene. La polyglobulie induite peut entrainer des thromboses. Les athletes, pour eviter ces complications, prennent des anticoagulants. Ne serait-il pas simple et juste que vous proposiez au nom de la France la pratique systematique lors des controles d'une numeration formule sanguine et d'un temps de coagulation et d'un taux de prothrombine ? Enfin, ne devrait-on pas poursuivre les prescripteurs de ces produits a des personnes « non malades » ? Sur que le ministre des sports souhaite tout faire pour combattre le dopage, il lui demande de prendre rapidement ces mesures simples.

Texte de la réponse

L'attention du ministre delegue a la jeunesse et aux sports a ete appelee sur l'utilisation de l'erythropoietine (EPO) par certains sportifs, en particulier dans les epreuves d'endurance, dans l'objectif d'ameliorer leur performance sportive. A cet egard, il convient de noter que l'administration de cette substance n'est pas detectable a l'heure actuelle, d'une part, en raison de son elimination extremement rapide et, d'autre part, en raison de l'impossibilite de faire la distinction entre l'administration exogene et la secretion physiologique des individus. Les conditions de delivrance de l'EPO en France sont extremement strictes, contrairement a celles de certains pays limitrophes, et il est peu probable que les sportifs l'obtiennent via des ordonnances de complaisance de prescripteurs francais, mais plutot grace au marche parallele qui semble etre florissant. Une collaboration internationale, et en particulier europeenne, s'impose donc pour lutter efficacement contre ce trafic, mettant en jeu non seulement l'ethique du sport mais la sante des athletes. Des protocoles de recherche etablis a partir de l'analyse d'echantillons sanguins et urinaires sont en cours tant au niveau national qu'international et revelent, pour l'avenir, des resultats prometteurs. Afin de parvenir rapidement a la mise en evidence effective de l'administration d'EPO, le ministre a consolide le dispositif financier mis en place dans le cadre de la recherche antidopage. Il est evident que, des qu'il sera prouve scientifiquement que les echantillons sanguins offrent un complement necessaire pour la detection des nouvelles substances utilisees par les sportifs, en particulier pour l'utilisation illicite d'EPO, des controles sanguins seront effectues parallelement aux controles urinaires dans le strict respect des regles d'hygiene et de securite.

Données clés

Auteur : [M. Préel Jean-Luc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42794

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4764

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6637